



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUBIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – BERGEN Géraldine – LABAUME Janic – BOFFA Anny – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

**ABSENTS EXCUSES** :

Mme MARTIN Marie-José qui a donné procuration à Mme AUDIBERT Marie-Françoise  
Mme LAGET Florence qui a donné procuration à Mme CHANCEL Claire  
Mme BUISSON Jeanne qui a donné procuration à M. GEYNET Alain  
Mme DESCOLLONGES Sandrine qui a donné procuration à Mme GARNIER Madeleine  
M. ERNESTINE Rémi qui a donné procuration à M. BILANCINI Denis  
M. DALLE Serge qui a donné procuration à M. TREMOULET Eric

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame BERGEN Géraldine

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il retire de l'ordre du jour le point n°6.

\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

<p style="text-align: center;"><b>Délibération n° 20180811-01</b> <b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018</b></p>
---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2018.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, **à la majorité**  
(Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 5)

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2018.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.  
ABSTENTIONS (5): DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle – BOFFA Anny - LABAUME Janic

<p style="text-align: center;"><b>Délibération n° 20180811-02</b> <b>ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PORTANT SUR LA REVISION GENERALE DU PLU – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES</b></p>
--

**REPORTEE**

Monsieur le Rapporteur fait lecture à l'assemblée du rapport de l'analyse des offres reçues. Madame ARMANDI fait remarquer une irrégularité dans la réception des offres.

Monsieur le Maire propose de reporter la décision à la prochaine séance du conseil municipal.

**Délibération n° 20180811-03**  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2017**

En application du Code Général des Collectivités Territoriale, et en particulier de l'article D2224-5, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, pour l'exercice 2017. Ce rapport présente les indicateurs techniques et financiers des deux services.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après observations et délibération, **à la majorité**,

(Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 4)

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établi au titre de l'exercice 2017.

POUR : (19) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi - LABAUME Janic.

ABSTENTIONS (4): DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle – BOFFA Anny

**Délibération n° 20180811-04**  
**APPROBATION DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par arrêté du 29 décembre 2017 et du 31 mai 2018, le Préfet du Gard a prononcé la dissolution du Syndicat Intercommunal du Bas Gardon.

Suite à cette décision, les résultats existants au moment de la clôture du Syndicat sont répartis et transférés aux communes adhérentes.

Les résultats d'investissement et de fonctionnement du Syndicat transférées à la commune de Montfrin sont les suivants :

- la part de l'excédent d'investissement soit 2 334.27 € qui doit être intégrée au budget principal 2018 de la commune à l'article **001** solde d'investissement reporté
- la part de l'excédent de fonctionnement soit 12 332.44 € qui doit être intégrée au budget principal 2018 de la commune à l'article **002** solde de fonctionnement reporté.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat du fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	00.00 €	0.00 €	12 332.44 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat du fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 332.44 €</b>
D-60611 : Eau et assainissement	0.00 €	6 832.44 €	0.00 €	0.00 €
D-6065 : Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 332.44 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 332.44 €</b>

<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 332.44 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 332.44 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 334.27 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 334.27 €</b>
D-2313-268 ECOLE ELEMENTAIRE	0.00 €	2 334.27 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 334.27 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>00.00 €</b>	<b>2 334.27 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 334 .27 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>14 666.71 €</b>		<b>14 666.71 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification des crédits du budget principal 2018 comme indiqué ci-dessus.

**Délibération n° 20180811-05**  
**APPROBATION DEMANDE DE SUBVENTION FACADE**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2004 fixant le barème des subventions susceptibles d'être attribuées aux particuliers dans le cadre de la réhabilitation des immeubles du centre historique.

Vu le dossier de demande de subvention conforme présenté par Madame NEVEUX Laurence, propriétaire de l'immeuble sis 7 rue Emile Zola à MONTFRIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'attribuer à Madame Neveux Laurence, une subvention de **520,00 €**
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2018.

**Délibération n° 20180811-06**  
**APPROBATION CONVENTION AVEC LE CDG 30**  
**SERVICE MEDECINE PREVENTIVE**

ANNULEE – DELIBERATION DEJA PRISE

**Délibération n° 20180811-07**  
**APPROBATION SUBVENTION SOLIDARITE AUX SINISTRES DE L'AUDE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans la nuit du 14 au 15 octobre dernier, le département de l'Aude a reçu l'équivalent de 4 mois de pluie, provoquant des crues dévastatrices et faisant de nombreux sinistrés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une aide d'un montant de 1 000 € en faveur des sinistrés de l'Aude. Cette aide sera versée à une association qui sera recommandée à la commune par l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** le versement d'une subvention de solidarité d'un montant de 1 000 € à l'association qui sera recommandée à la commune par l'AMF en faveur des sinistrés de l'Aude.

**8°) QUESTIONS DIVERSES**

1°) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 il est prévu la création d'une commission de contrôle.

Pour la commune de Montfrin la commission de contrôle doit être composée de la façon suivante :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau
- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire informe que la désignation se fait sur la base du volontariat.

Les conseillers municipaux volontaires pour participer à la commission électorale dans l'ordre du tableau, sont les suivants :

Liste n°1 :

- **Monsieur MONTAY Robert**
- **Monsieur MURGUET Marc**
- **Madame SIMOND Martine**

Liste n°2 :

- **Madame BOFFA Anny**
- **Monsieur TREMOULET Eric**

2°) Monsieur le Maire a été informé courant du mois d'octobre de la fermeture de l'agence bancaire du Crédit Agricole du Languedoc de Montfrin pour début décembre 2018.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une motion précisant que le Conseil municipal :

- **DESAPPROUVE** la fermeture de l'Agence bancaire du Crédit Agricole de MONTFRIN ;
- **SOUTIEN** la pétition contre cette fermeture ;
- **DEMANDE** le maintien d'une permanence du Crédit Agricole sur la commune 3 jours par semaine et au minimum :
  - d'un distributeur de billets,
  - d'un dépôt de chèques,
  - d'un dépôt d'espèces.

Où cet exposé, le Conseil Municipal **à l'unanimité** valide la motion proposée.

Monsieur le Maire précise qu'il en a informé le Crédit Agricole et qu'il se tiendra à la disposition de ce dernier pour trouver la meilleure solution possible, pour limiter la gêne et les contraintes aux habitants.

3°) Monsieur le Maire informe le Conseil de l'évolution du dossier et des recours formés auprès de tous les élus jusqu'au Président de la République, suite à la fermeture de la Centrale EDF d'Aramon, et de ses conséquences fiscales et financières pour la CCPG (et les commune qui la composent).

Il rappelle au Conseil que la perte fiscale est de l'ordre de 4 Millions d'euros par an toutes fiscalités confondues soit plus ou moins 30% de ses recettes annuelles, mettant en péril à court terme (2021) sa survie en tant que Communauté de Communes.

Il informe le Conseil que le Député de notre circonscription (Anthony Cellier) a pris ce problème à bras le corps et qu'il a fait valider un amendement à l'assemblée nationale en première lecture, visant à octroyer à la CCPG plusieurs compensations ou accompagnements fiscaux sur 3 à 5 ans sur les principales pertes fiscales (CFE-CVAE et IFER\*). Au total il s'agit de 7 Millions d'euros à 8,5 Millions d'euros qui permettrait de reconstituer les réserves dans lesquelles la CCPG puise depuis 2017, de repousser de plusieurs années la durée de vie de la CCPG et lui permettre ainsi de rechercher des solutions en interne au niveau du cout des compétences par le développement économique et des reversions aux communes) et en externe ( le CTE et l'aménagement des ZA), afin de pérenniser ses actions au profit du territoire et de ses habitants.

Ne pas crier victoire, cela doit passer au Sénat + 2<sup>ème</sup> lecture à l'Assemblée.

\* IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

4°) Monsieur TREMOULET demande à Monsieur le Maire s'il y a du nouveau concernant la démolition de la maison de retraite. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux.

L'ordre du jour étant épuisé  
et en l'absence d'autres interventions,  
Monsieur le Maire clôt la séance à 19 H 50